

**POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW, code 1 - Tous les médias provinciaux
+ Hebdomadaires régionaux de la Côte-Nord+ liste Fax**

**PROJET D'AMÉNAGEMENT HYDROÉLECTRIQUE DE LA
TOULNUSTOUC PAR HYDRO-QUEBEC**

DÉBUT DE L'AUDIENCE PUBLIQUE LE 29 JANVIER 2001

Québec, le 16 janvier 2001 - La commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), composée de madame Louise Boucher, présidente, et de mesdames Claudette Journault et Christiane Courtois, commissaires, annonce que la première partie de l'audience publique sur le projet d'aménagement hydroélectrique de la Toulnostouc débutera à Baie-Comeau, secteur Marquette, le lundi 29 janvier 2001, à la salle des Chevaliers de Colomb, 10, rue Vézina, à compter de 19 h. Les séances se poursuivront les jours suivants à 14 h et à 19 h, selon les besoins de la commission. Les travaux de la première partie de l'audience publique continueront à Betsiamites la semaine suivante soit, le lundi 5 février, à la salle paroissiale communautaire, 1, rue Ashini, à 19 h. Les audiences se prolongeront le lendemain à 14 h et à 19 h, si jugé nécessaire par la commission.

La commission dispose de quatre mois pour réaliser son mandat, au terme duquel son rapport sera remis au ministre de l'Environnement, monsieur Paul Bégin.

Une audience en deux parties

L'audience publique se déroulera selon la procédure habituelle au BAPE, soit en deux parties distinctes. La première partie de l'audience publique vise à permettre au public et à la commission de cerner tous les aspects du projet en vue de la deuxième partie de l'audience.

Lors de la deuxième partie de l'audience publique, la commission recueillera l'opinion et les suggestions du public. Elle entendra alors toute personne, groupe ou municipalité désirant s'exprimer sur le projet, que ce soit sous forme de mémoire ou de présentation verbale.

Le projet

Hydro-Québec propose de construire une centrale hydroélectrique sur la rivière Toulnostouc afin de poursuivre le développement du potentiel énergétique des bassins des rivières Manicouagan et Toulnostouc. La rivière Toulnostouc est un

affluent de la rivière Manicouagan. Le barrage prévu sur la rivière Tournustouc serait situé à 14 kilomètres en aval du barrage actuel du Lac-Sainte-Anne. L'étude d'impact mentionne que ce nouveau plan d'eau de 22 kilomètres carrés serait intégré au lac Sainte-Anne par l'arasement du barrage existant. La centrale projetée, située en aval du barrage de la Tournustouc, aurait une puissance installée de 517 mégawatts. L'énergie annuelle produite serait de l'ordre de 2 660 gigawattheures.

Le coût du projet est estimé à 600 millions de dollars. Pendant la phase de la construction, des retombées économiques et la création de nombreux emplois sont anticipés dans la région de la Côte-Nord. Les travaux pourraient s'étendre sur une période de quatre ans et demi au terme desquels la centrale de la Tournustouc serait mise en service.

Documentation disponible

Tous les documents relatifs à ce projet sont disponibles pour consultation aux endroits suivants :

- Bibliothèque municipale Alice-Lane, 6, avenue Radisson, Baie-Comeau ;
- Conseil de bande de Betsiamites, Bureau politique, 4, rue Metsheteu, Betsiamites ;
- Bibliothèque municipale de Sept-Îles, 500, avenue Jolliet ;
- Bibliothèque centrale de l'Université du Québec à Montréal, 1255, rue St-Denis ;
- Bureaux du BAPE à Québec et à Montréal.

De plus, tous les documents déposés sur support informatique sont disponibles pour consultation sur le site Internet du BAPE concernant ce projet à l'adresse suivante : www.bape.gouv.qc.ca/tournustouc. Pour obtenir plus d'information sur le dossier, les personnes intéressées peuvent communiquer avec M^{me} Ginette Giasson, coordonnatrice au Secrétariat de la commission, ou avec M^{me} Élise Amyot, agente d'information au (418) 643-7447, ou, sans frais, au 1 800 463-4732 ou encore par courriel à l'adresse tournustouc@bape.gouv.qc.ca

- 30 -

SOURCE : Élise Amyot, agente d'information
(418) 643-7447 ou 1 800 463-4732
tournustouc@bape.gouv.qc.ca